Nations Unies S/PV.7104



Conseil de sécurité

Soixante-neuvième année

Provisoire

7104e séance

Mardi 28 janvier 2014, à 10 h 20

Président : Le prince Zeid Ra'ad Zeid Al-Hussein . . . . (Jordanie)

Membres :

Argentine . . . . M. Oyarzábal
Australie . . . . Mme King
Chili . . . . M. Errázuriz
Chine . . . . M. Liu Jieyi
États-Unis d'Amérique . . . . M. DeLaurentis
Fédération de Russie . . . . M. Iliichev
France . . . . M. Araud
Lituanie . . . . Mme Murmokaitė
Luxembourg . . . . Mme Lucas
Nigéria . . . . Mme Ogwu
République de Corée . . . . M. Oh Joon
Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord . . . . M. Sherman
Rwanda . . . . M. Gasana
Tchad . . . . M. Mangaral

Ordre du jour

La situation au Burundi

Rapport du Secrétaire général sur le Bureau des Nations Unies au Burundi (S/2014/36)

14-21868 (F)









La séance est ouverte à 10 h 20.

Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté.

La situation au Burundi

Rapport du Secrétaire général sur le Bureau des Nations Unies au Burundi (S/2014/36)

Le Président (*parle en arabe*) : Conformément à l'article 37 du règlement intérieur provisoire du Conseil, j'invite le représentant du Burundi à participer à la présente séance.

Au nom du Conseil, je souhaite la bienvenue à S. E. M. Laurent Kavakure, Ministre des relations extérieures et de la coopération internationale du Burundi.

Conformément à l'article 39 du règlement intérieur provisoire du Conseil, j'invite M. Parfait Onanga-Anyanga, Représentant spécial du Secrétaire général et Chef du Bureau des Nations Unies au Burundi, à participer à la présente séance.

Conformément à l'article 39 du règlement intérieur provisoire du Conseil, j'invite S. E. M. Paul Seger, Représentant permanent de la Suisse et Président de la formation Burundi de la Commission de consolidation de la paix, à participer à la présente séance.

Le Conseil de sécurité va maintenant aborder l'examen de la question inscrite à son ordre du jour.

J'appelle l'attention des membres du Conseil sur le document S/2014/36, qui contient le rapport du Secrétaire général sur le Bureau des Nations Unies au Burundi.

Je donne maintenant la parole à M. Parfait Onanga-Anyanga.

M. Onanga-Anyanga (*parle en anglais*) : C'est un grand plaisir, Monsieur le Président, que de vous voir assurer la présidence du Conseil de sécurité et de voir votre pays siéger en tant que membre du Conseil pour les deux prochaines années. Je tiens à vous féliciter de votre contribution fort impressionnante aux travaux de cet organe.

(*l'orateur poursuit en français*)

Je voudrais aussi de saluer chaleureusement S. E. M. Laurent Kavakure, Ministre des relations extérieures et de la coopération internationale du Burundi, avec qui j'ai eu le privilège de travailler étroitement depuis ma prise de fonction. J'aimerais lui exprimer toute ma reconnaissance et, à travers lui, renouveler ma gratitude au Gouvernement burundais pour le cordial accueil et la qualité de nos relations. Elles témoignent, sans aucun doute, de l'importance que le Burundi accorde à l'ONU.

(*l'orateur reprend en anglais*)

La Conseil a pris connaissance du rapport détaillé du Secrétaire général sur la situation au Burundi. Le rapport s'inspire des informations de la mission d'évaluation stratégique menée dans le pays conformément à la résolution 2090 (2013). Les conclusions de la mission, ainsi que l'évaluation finale établie par le Secrétaire général, sont irréfutables. Je vais donc me limiter à quelques observations.

(*l'orateur poursuit en français*)

Je viens au Conseil aujourd'hui le cœur plein d'espoir et d'optimisme sur l'avenir du Burundi. Je viens au Conseil enhardi par l'écho de ce que l'on peut désormais appeler l'esprit de Kigobé, l'Assemblée nationale du Burundi, où, du 19 au 20 décembre 2013, son président a réuni l'ensemble de la classe politique et des représentants de la société civile burundaise pour des consultations nationales sur la future Constitution du Burundi. La communauté nationale et les observateurs internationaux ont unanimement salué ce grand moment de concorde, qui a consacré les vertus du dialogue et la recherche du consensus sur les grandes questions d'intérêt national. Pour ceux qui connaissent un peu le Burundi, ce qui s'est passé à Kigobé portait bien la marque de l'Accord de paix et de réconciliation d'Arusha pour le Burundi, qui reste, à ce jour, l'expression la plus forte de la volonté des Burundais de fonder une communauté de destin.

Depuis, le Burundi poursuit sa marche vers l'édification d'une paix durable et le renforcement de ses institutions démocratiques. Le pays a notamment réussi à organiser deux processus électoraux en 2005 et en 2010, et à constituer des forces armées nationales qui forment le socle de la sécurité sur toute l'étendue du territoire national. Ces forces font aujourd'hui la fierté du Burundi, dont le rôle et les sacrifices au maintien de la paix et de la sécurité internationales suscitent respect et admiration.

Mais je suis aussi venu ici conscient du fait que notre belle œuvre de consolidation de la paix au Burundi, aussi avancée soit-elle, reste inachevée. Ce constat n'est pas uniquement fait par le Secrétaire général. Ce

constat est d'abord et avant tout celui du Gouvernement et du peuple burundais. Il est en effet à la base même du projet de société consensuel, contenu dans plusieurs documents stratégiques nationaux – dont la vision « Burundi 2025 » ou le Cadre stratégique de croissance et de lutte contre la pauvreté, deuxième génération, un cadre que l'Ambassadeur Seger et l'ensemble des partenaires de développement du Burundi appuient sans relâche. La fragilité et la volatilité d'un certain nombre d'indicateurs essentiels justifient bien un tel engagement. Donner au Burundi toutes les chances d'asseoir son développement et de gagner la lutte contre la pauvreté est en effet vital pour y consolider durablement la paix et la cohésion sociale.

Plus récemment, la classe politique burundaise, réunie du 27 au 29 novembre 2013 à Bujumbura pour faire une première évaluation de la feuille de route consensuelle adoptée lors de l'atelier du 11 au 13 mars 2013, reconnaissait sans faux-fuyants que l'existence d'un climat de méfiance entre les principaux protagonistes politiques, l'absence d'un processus consensuel de révision de la Constitution, l'intolérance et la violence politique impliquant notamment des jeunes affiliés à certains partis politiques ainsi que les limitations à l'exercice des libertés publiques, figuraient parmi les défis pressants qu'il fallait urgemment relever.

Vous-même, Monsieur le Président, avez pris l'initiative de convoquer demain, le 29 janvier, un important débat thématique sur les enseignements de la guerre et la recherche d'une paix permanente. J'ai retenu votre appel contre les dangers qu'une mauvaise gestion de la mémoire collective peut avoir pour la paix et la stabilité futures des nations. Cet appel vaut aussi pour le Burundi où l'appropriation des mécanismes de justice de transition est inachevée.

C'est pour toutes ces raisons que le Secrétaire général a lui-même entrepris de sensibiliser les plus hautes autorités burundaises sur la nécessité d'un appui politique soutenue des Nations Unies. L'offre du Secrétaire général vise à accompagner les efforts nationaux dans cette transition délicate vers le renforcement du dialogue politique, le respect et la protection des droits de tous, la mise en place de solides institutions démocratiques, y compris à travers les prochaines élections de 2015, des élections dont le Gouvernement s'est engagé à assurer la transparence, l'équité et le caractère pacifique. Bien organisées, ces élections pourraient marquer la fin de la transition du processus de consolidation de la paix au Burundi. Le plan prioritaire de consolidation de la paix, que nous avons conjointement élaboré et signé au mois de décembre dernier, devrait faciliter la réalisation de cet objectif capital.

La recommandation du Secrétaire général prend pleinement en compte la volonté d'une plus grande appropriation nationale exprimée par le Gouvernement burundais. Mais elle s'appuie aussi sur l'évaluation des critères qui structurent nos efforts en vue de la consolidation de la paix au Burundi, en accord avec le Gouvernement et conformément aux mandats pertinents du Conseil de sécurité. Enfin, cette recommandation tient aussi compte du fait que l'équipe de pays des Nations Unies, qui devrait assumer l'essentiel des responsabilités dévolues au Burundi, ne serait pas outillée à court terme pour reprendre efficacement ces importantes missions. Le même constat peut être fait au sujet du rôle que pourraient jouer les organisations régionales ou sous-régionales africaines.

J'en profite pour saluer les efforts du Gouvernement mais aussi ceux des millions de Burundais qui œuvrent quotidiennement à l'avènement d'un Burundi plus solidaire, pacifique et prospère. Cependant, ce travail, aussi appréciable soit-il, n'est pas arrivé à son terme et requiert l'appui du Conseil de sécurité et de la communauté internationale, surtout dans un contexte régional en constante fluctuation.

Je me réjouis du dialogue cordial qui se poursuit à ce sujet avec les autorités burundaises afin que le noble objectif de consolidation de la paix et de prévention de conflits épouse et renforce, en temps opportun, la volonté légitime d'une appropriation nationale plus grande. Sans doute, le Ministre Kavakure sera-t-il en mesure de nous renseigner davantage sur les vues du Gouvernement burundais à cet égard.

(*l'orateur reprend en anglais*)

Le Secrétaire général a appelé les Burundais à diriger le pays de manière avisée à l'avenir, compte tenu en particulier des lourds défis qui restent encore à relever. Je ne doute nullement qu'ils le feront, et je sais que le Conseil restera à leurs côtés. Ne nous lassons pas de faire le bien car nous moissonnerons au temps convenable, si nous ne nous relâchons pas. Bien entendu, nous ne devons et ne pouvons le faire qu'avec le consentement et l'appui sans réserve du Gouvernement burundais.

Pour terminer, je voudrais remercier les membres du Conseil pour l'appui exceptionnel qu'ils ont accordé

aux Burundais et à moi personnellement depuis que j'ai pris mes fonctions. Je tiens également à remercier le Président de la formation Burundi de la Commission de consolidation de la paix, mon cher ami l'Ambassadeur Paul Seger, pour l'excellente collaboration que nous avons développée de manière efficace au cours de l'année écoulée. Le Burundi a en lui un fervent défenseur.

Qu'il me soit également permis d'exprimer mes remerciements et ma gratitude au Gouvernement burundais pour son hospitalité, sa coopération et sa volonté de travailler avec moi afin de faire progresser la paix au Burundi. Je serai toujours redevable au Secrétaire général de m'avoir donné la possibilité de l'aider dans ses efforts en faveur de la paix et de la sécurité mondiales. Dernier point mais non le moindre, je suis profondément reconnaissant à mes collègues, aussi bien à Bujumbura qu'ici au Siège, de leur appui précieux.

Le Président (*parle en arabe*) : Je remercie M. Onanga-Anyanga de son exposé.

Je donne maintenant la parole à M. Seger.

M. Seger : À l'instar de M. Parfait Onanga-Anyanga, je voudrais d'abord vous féliciter cordialement, Monsieur le Président, à l'occasion de votre accession à la présidence du Conseil de sécurité. Comme j'ai le privilège de vous connaître personnellement, je sais que vous n'aimez pas que les représentants permanents lisent des notes préparées à l'avance. J'ai donc renoncé cette fois-ci à utiliser un aide-mémoire.

Tout d'abord, je voudrais remercier le Représentant spécial du Secrétaire général pour ses propos et simplement rappeler que le rapport du Secrétaire général sur le Bureau des Nations Unies au Burundi (S/2014/36) est tout à fait pertinent. J'ai moi-même envoyé hier au Conseil de sécurité mon propre rapport. Je n'entends pas y revenir maintenant, mais je voudrais juste faire deux ou trois commentaires complémentaires.

Avant cela, je tiens une fois encore à remercier M. Parfait Onanga-Anyanga, qui est non seulement un excellent Représentant spécial, mais aussi un ami. Je pense que le succès que nous avons eu jusqu'à présent en ce qui concerne la consolidation de la paix au Burundi est certainement aussi dû au fait que le Représentant spécial du Secrétaire général et la Commission de consolidation de la paix ont travaillé la main dans la main, et j'espère que nous continuerons ainsi. Il est également dû à l'excellente collaboration instaurée avec le Gouvernement burundais. Je voudrais donc aussi à ce stade remercier mon voisin de gauche, le Ministre burundais des relations extérieures et de la coopération internationale, avec lequel j'ai vraiment eu le privilège d'entretenir une relation excellente.

Je voudrais juste faire un petit retour en arrière. En juin dernier, j'ai écrit que le pays avait fait des progrès considérables, des progrès exceptionnels. Ce qu'il faut maintenant – et c'est encore plus important à ce stade – c'est maintenir le cap; maintenir ce que j'appellerais l'acquis d'Arusha; maintenir aussi ce que j'appelle l'acquis de la Conférence de Genève d'octobre de 2012. Si ce cap est maintenu, je pense, et je suis même sûr, que nous réussirons et que nous sortirons gagnants. Mais c'est comme dans un marathon, les derniers kilomètres sont toujours les plus difficiles, et je crois que nous sommes maintenant aux derniers kilomètres. C'est pour ça qu'il importe tellement de maintenir le cap.

À ce propos, je voudrais juste mentionner trois éléments qui me paraissent particulièrement importants. Comme M. Parfait Onanga-Anyanga l'a déjà mentionné, un élément important est la révision de la Constitution qui est actuellement en cours. Il est vraiment crucial que le Gouvernement et le pays maintiennent l'esprit de consensus et aussi l'esprit d'Arusha. Je pense qu'il est important que l'on se concentre principalement sur les parties de la Constitution qui sont consensuelles. La formation Burundi de la Commission de consolidation de la paix a d'ailleurs adressé une lettre au Président de l'Assemblée nationale pour l'encourager dans ce sens. C'est mon premier conseil.

Mon deuxième conseil, que le Représentant spécial du Secrétaire général a également mentionné, concerne les élections de 2015. Là aussi, je pense que nous sommes sur la bonne voie. Les partis d'opposition avec lesquels j'ai parlé sont tous prêts à participer aux élections de 2015 et à ne pas commettre la même erreur qu'en 2010. Mais justement, pour permettre à tout le monde de participer à cette course électorale d'une manière équitable et ouverte, il faut que le cadre politique et juridique soit vraiment équitable, ouvert et transparent. Là aussi, comme l'a mentionné M. Parfait Onanga-Anyanga au sujet des Imbonerakure, je pense qu'il est important que ces agissements que l'on observe parfois cessent.

Troisièmement, un autre aspect qui me semble important également pour la consolidation de la paix et de l'unité est la question des terres et autres biens. Comme le Conseil le sait probablement, il y a maintenant

une nouvelle loi, adoptée le 31 décembre, qui donne à la Commission nationale des terres et autres biens de nouvelles compétences. Tout cela, pour expliquer la situation en une phrase, s'inscrit dans un contexte de restitution des biens aux personnes qui ont été spoliées en 1972 et plus tard.

Évidemment, il est important que justice soit faite, mais il est également important que cette justice se fasse de façon équitable et juste, et d'une manière qui respecte les principes de la réconciliation et de la paix. Tout le monde me l'a dit, il y a une certaine connotation ethnique importante s'agissant de cette dimension. Il s'agit vraiment de quelque chose que nous devons préserver, cela fait partie de cet acquis d'Arusha.

Je l'ai dit moi-même, et le Président de la République l'a répété – c'est un adage peut-être un peu banal –, mais il n'y a pas de paix sans développement et il n'y a pas de développement sans paix. Dans ce contexte, il est intéressant de noter que quand je me suis entretenu avec les responsables des banques de développement – la Banque africaine de développement et la Banque mondiale, avec lesquels j'échange dans le cadre de mes fonctions de mobilisation de ressources –, ils m'ont indiqué qu'ils se faisaient quelques soucis en ce qui concerne l'avenir du pays par rapport aux investissements que leurs banques y ont faits ou sont en train d'y faire. Q'une commission politique comme la nôtre fasse une telle analyse est une chose, mais qu'une banque, qui, par définition, n'est pas une instance politique, arrive à la même conclusion, je pense qu'il convient d'y prêter attention. Un autre élément intéressant, est le fait que les représentants de ces banques m'ont dit que l'accompagnement politique par les Nations Unies était pour eux une garantie d'assurance; une assurance pour les investissements qu'ils sont en train de faire pour le bien-être de ce pays. C'est sans doute un aspect que nous devrions aussi garder à l'esprit : il est vraiment bon pour le pays sur le plan économique et social qu'il se sente accompagné par les Nations Unies.

Je reviens à l'image du marathon. Quand j'étais plus jeune et que mes genoux me le permettaient encore, je courais des semi-marathons, pas des marathons entiers. Et je me souviens du premier que j'ai couru. Il faisait une chaleur époustouflante; j'arrivais au kilomètre 20, et je n'en pouvais plus. À un moment donné, un ami est sorti de la foule et m'a accompagné encore durant les deux ou trois kilomètres qui restaient, ce qui m'a permis de finir la course. Je pense qu'on en est exactement à la même situation. Il faut un accompagnement pour terminer la course, et je suis sûr qu'avec cet accompagnement, nous serons tous gagnants.

Alors évidemment, sur le principe de l'appropriation nationale, le Représentant spécial l'a dit, le Burundi a tout le droit d'exiger que le mandat du Bureau des Nations Unies au Burundi prenne fin, mais, si c'est le cas, j'exhorte vraiment toutes les délégations ici présentes, le Burundi, le Conseil de sécurité, à veiller à ce que cette sortie, cette transition se fasse en préservant la continuité de l'accompagnement de l'ONU.

Il me semble comprendre que le Gouvernement veut continuer à travailler avec l'ONU, mais sous une autre forme. Alors veillons à ce que cette transition se fasse vraiment de manière à permettre à l'équipe de pays des Nations Unies et à l'ONU en général de reprendre leurs fonctions.

Je pense qu'au lieu de créer maintenant des délais artificiels, il faut plutôt, à mon avis, réfléchir aux fonctions. Que faut-il faire pour permettre que les nouvelles fonctions de l'ONU reprennent de manière organique et sans problème?

Je tiens également à dire, en tant que Président de la formation, que celle-ci restera à la disposition du pays s'il veut que notre accompagnement se poursuivre, mais je voudrais aussi dire au Conseil de sécurité que nous ne pouvons pas remplacer une présence permanente des Nations Unies, sa présence politique sur place. Il faut donc être conscient de ce fait et aussi des limitations que doit respecter la formation.

Je terminerai en disant que je partage l'optimisme de M. Parfait Onanga-Anyanga quant à l'avenir du pays. Il en faut vraiment très peu pour que les choses aillent dans la bonne direction. Et, dans cet esprit de prévention et afin de mener à bien la consolidation de la paix, il importe que nous maintenions ces contacts et cet accompagnement. Ce qui, je le crois, assurera le succès de notre entreprise.

Le Président (*parle en arabe*) : Je remercie S.E.M. Seger pour son exposé.

Je donne maintenant la parole au Ministre des relations extérieures et de la coopération internationale du Burundi.

M. Kavakure (Burundi) : C'est pour moi un agréable devoir de présenter au nom du Gouvernement du Burundi et à mon nom propre, les sincères salutations

de S.E. le Président de la République, M. Pierre Nkurunziza, à tous les éminents membres du Conseil de sécurité. Il m'a chargé particulièrement d'adresser ses meilleurs vœux au Secrétaire général des Nations Unies et à tous les membres du système des Nations Unies. Que l'année 2014 soit pour vous et vos familles respectives, une année de bonne santé, et de pleins succès pour tous les chantiers que vous voudrez bien entreprendre.

Je m'en voudrais de ne pas exprimer mes sentiments de gratitude au Président du Conseil de sécurité et au Président de la formation Burundi pour leur franche collaboration avec notre gouvernement, et pour tous les efforts consentis dans le cadre de la consolidation de la paix au Burundi.

Notre reconnaissance va également à l'endroit du Bureau des Nations Unies au Burundi (BNUB) et particulièrement au Représentant spécial du Secrétaire général des Nations Unies au Burundi, M. Parfait Onanga-Anyanga, pour sa contribution remarquable dans le cadre de la consolidation de la paix au Burundi.

À l'occasion de la présentation du rapport du Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies sur le Burundi (S/2014/36), pour décider du futur de notre coopération en vue du renforcement des acquis démocratiques et de la paix dans notre pays, je souhaite partager avec les membres du Conseil de sécurité les quelques considérations suivantes à ce sujet.

Si vous me le permettez, Monsieur le Président, je ferai un bref rappel historique.

La Commission de la consolidation de la paix a été créée par la résolution 1645 (2005) du Conseil de sécurité, adoptée le 20 décembre 2005. Le Burundi, avec certains autres pays sortant de conflits, comme le Libéria et la Sierra Leone, a été ainsi soumis au programme de consolidation de la paix depuis le 23 juin 2006.

Un bureau chargé du suivi de ce programme au niveau des Nations Unies, le Bureau d'appui à la consolidation de la paix, et un fonds chargé de financer les projets y relatifs ont été également créés. Depuis lors, le Bureau en charge dudit programme à New York et le Bureau des Nations Unies au Burundi (BINUB et actuellement BNUB) ont travaillé avec le Gouvernement burundais et les autres partenaires locaux et internationaux dans plusieurs domaines prioritaires identifiés que sont la bonne gouvernance, le renforcement de l'état de droit, le relèvement communautaire, les questions foncières, la mobilisation et la coordination de l'intégration régionale et la dimension « genre ». Ce travail a été réalisé à travers plusieurs actes d'engagements, des réunions formelles et informelles, et des visites de terrain.

Le suivi du programme de consolidation de la paix sur le Burundi était également assuré par la formation Burundi dont la présidence a été successivement confiée à la Norvège d'abord en 2007, à la Suède en suite en 2008, et enfin à la Suisse depuis 2009.

Le retrait progressif des forces de l'Opération des Nations Unies au Burundi a été la résultante d'un compromis entre les Nations Unies et le Burundi, du fait effectivement que la situation politique, sociale et sécuritaire ne cessait de s'améliorer. Et de ce fait, il fallait transformer cette mission en un Bureau intégré des Nations Unie au Burundi (BINUB), ayant pour mandat de consolider la paix et de renforcer les capacités nationales. La transformation du BINUB en un Bureau des Nations Unies au Burundi (BNUB) avec une structure légère pour une période initiale d'une année à compter du 1er janvier 2011 a été motivée, ce que savent tous les membres du Conseil, par une situation politique, sociale et sécuritaire qui devenait aussi de plus en plus maîtrisable, et il fallait dès lors continuer à consolider la paix et à s'attaquer à la lutte contre la pauvreté, qui est principal ennemi du peuple burundais.

La mission de ce Bureau fut également d'élaborer main dans la main avec la partie gouvernementale, une série de critères en vue de la transformation future du Bureau des Nations Unies au Burundi en une équipe de pays des Nations Unies et de rendre régulièrement compte au Conseil de sécurité des progrès réalisés à cet égard.

En date du 24 janvier 2013, devant cette même assemblée, le Gouvernement du Burundi interpellait la communauté internationale pour qu'elle tienne compte des avancées significatives enregistrées par notre pays dans de multiples domaines et émettait le souhait de passer à un nouveau cadre de coopération avec l'ONU en procédant à la transformation progressive du BNUB en une nouvelle équipe de pays des Nations Unies au Burundi. Le Gouvernement du Burundi estimait que, pour mener à bien cette transformation, une période de 12 mois était plus que suffisante. Cependant, en dépit du constat que le rapport fourni en date du 10 mai 2012 permettait d'enclencher ce processus de transformation progressive du Bureau des Nations en une équipe de pays, le Conseil de sécurité a décidé de proroger pour la seconde fois le mandat du BNUB

jusqu'au 15 février 2014, par la résolution 2090 (2013) du 13 février 2013.

Le Gouvernement burundais a pleinement coopéré avec l'Organisation des Nations Unies en appliquant intégralement la résolution 2090 (2013) adoptée par le Conseil de sécurité, se conformant ainsi à toutes les dispositions pertinentes de la Charte des Nations Unies en général et à celles de l'Article 25 en particulier.

Le 16 août 2013, nous avons adressé une note au Secrétariat général de l'Organisation des Nations Unies et indiqué qu'au regard des progrès réalisés dans tous les secteurs depuis l'évaluation des critères et indicateurs relatifs au programme de consolidation de la paix au Burundi, le Gouvernement de la République du Burundi réitérait sa volonté de voir mettre un terme au mandat du BNUB, au 15 février 2014, afin qu'il laisse ses responsabilités à l'équipe de pays des Nations Unies au Burundi, conformément à la résolution 2090 (2013).

La lettre du Secrétaire général de l'ONU, adressée le 26 décembre 2013 au Président de la République, faisant référence aux entretiens du 6 décembre 2013 à Paris, en marge du sommet de l'Élysée pour la paix et la sécurité en Afrique, portait à son attention l'appréciation suivante :

> « À l'issue de consultations avec les membres du Conseil de sécurité, ceux-ci se sont dit rassurés de l'existence d'un dialogue entre les deux parties pour parvenir à une solution qui permettrait de conjuguer, de manière satisfaisante, la volonté d'une plus grande appropriation nationale avec le besoin d'appuyer de manière optimale les efforts du pays afin d'assurer ensemble la réussite de la dernière phase de consolidation de la paix et le renforcement de nos institutions démocratiques. Une telle approche permettrait de faciliter la transition graduelle de l'engagement du BNUB vers des activités essentiellement dédiées à l'appui au développement mené par l'équipe de pays des Nations Unies. »

Dans sa lettre datée du 31 décembre 2013, adressée au Secrétaire général de l'ONU, le Président de la République s'est félicité de la franche collaboration qui existe et qui existera toujours, ainsi que des appuis multiformes dont le Burundi bénéficie et continuera de bénéficier via le système des Nations Unies, tout en réaffirmant la position du Burundi de respecter la résolution 2090 (2013), qui fixe la fin du mandat du BNUB au 15 février 2014, pour que ses responsabilités soient ensuite transférées à l'équipe de pays des Nations Unies.

Je me permets de faire quelques commentaires sur le rapport à l'examen, en commençant par le processus démocratique. Au paragraphe 6 du rapport à l'examen, tout comme dans le rapport de mai 2012, il est indiqué que le dialogue politique inclusif entre les partis politiques et le Gouvernement a continué et se poursuivra dans le cadre du premier thème du nouveau plan prioritaire de consolidation de la paix relatif à la cohésion sociale et au dialogue national.

Le Gouvernement fait sien le contenu du paragraphe 17 en ce qui concerne l'assistance électorale à accorder au Burundi jusqu'en 2015. La manière dont cette assistance est envisagée peut parfaitement se faire avec une équipe de pays des Nations Unies en collaboration avec les autres partenaires mentionnés dans ce rapport. Pour nous, le lien entre les élections de 2015 et le maintien du BNUB ne se justifie pas, étant donné qu'il existe d'autres mécanismes, notamment l'observation électorale, qui comprendraient aussi une équipe d'observateurs des Nations Unies avant, pendant et après ce rendez-vous électoral.

S'agissant de la partie II B) du rapport, qui concerne la sécurité et la stabilité, le Gouvernement estime que l'aide au développement est précisément une réponse aux problèmes de la criminalité, de vols à main armée qui résultent des mauvaises conditions économiques, et au chômage élevé dont une bonne frange de la population burundaise est victime, comme l'indique justement le rapport.

S'agissant des paragraphes 19 à 23, le Gouvernement considère que la professionnalisation des corps de défense et de sécurité est une œuvre de longue haleine, et il remercie l'ONU et les autres partenaires bilatéraux pour l'appui multiforme déjà enregistré en la matière. Nous pensons qu'il s'agit d'un type de coopération qui pourra se poursuivre avec l'équipe de pays des Nations Unies et avec les partenaires bilatéraux chefs de file dans ce domaine.

À ce propos, la présence fortement appréciée des troupes burundaises dans les opérations de maintien de la paix en Haïti, au Soudan, en Côte d'Ivoire, mais surtout en Somalie et en République centrafricaine, est une illustration éloquente des progrès substantiels qui ont été réalisés dans le cadre de la professionnalisation de nos corps de défense et de sécurité. Toutefois, loin de nous l'idée d'avoir atteint la perfection. Il s'agit d'un

travail de longue haleine, qui doit se poursuivre avec tous nos partenaires de développement impliqués dans ce domaine de coopération.

S'agissant de la justice transitionnelle, qui est évoquée dans la partie II C) du rapport, aux paragraphes 24 et 25, il est noté que le Gouvernement est engagé dans un processus de mise en place de la Commission Vérité et réconciliation. Mais pour nous, il s'agit d'une question d'une telle envergure qu'il faudra se donner le temps nécessaire pour qu'elle entre dans sa phase d'opérationnalisation, après avoir préparé les cœurs des Burundais. À ce sujet, nous remercions le BNUB pour les ateliers organisés à ce sujet à l'intention des députés et des sénateurs en avril et en septembre de l'année dernière.

S'agissant de la gouvernance et de la mise en place des institutions, dont il est question dans la partie II D) du rapport, le Gouvernement burundais exprime ses vifs remerciements pour l'appui apporté aux institutions de lutte contre la corruption, au Bureau de l'Ombudsman et aux partenaires locaux impliqués dans la lutte contre la corruption, d'une part, ainsi que pour les ateliers organisés afin de sensibiliser les organisations de la société civile, les fonctionnaires et les officiers de police et de l'armée, d'autre part.

S'agissant des développements relatifs à la Commission nationale des terres et autres biens, le Gouvernement est d'avis qu'il s'agit d'un travail qui se poursuit et que les questions résiduelles pourront être examinées dans le cadre du quatrième thème retenu dans le nouveau plan prioritaire de consolidation de la paix relatif au règlement pacifique des différends fonciers. Il faut par ailleurs souligner que la composition de la Commission nationale des terres et autres biens est inclusive du point de vue des équilibres tant ethniques que régionaux.

Concernant l'état de droit, abordé dans la partie II E) du rapport, force est de constater qu'il s'agit d'un idéal qu'aucun pays au monde n'a parfaitement réalisé. À cet égard, toutes les initiatives prises par le Gouvernement, tels les États généraux de la justice, le plan stratégique du Conseil supérieur de la magistrature relatif à l'éthique judiciaire ainsi que la révision du cadre légal des prisons et des plans de correction, visent à améliorer le système judiciaire burundais.

S'agissant des droits de l'homme, dont il est question dans la partie II F) du rapport, ici aussi, le Gouvernement reconnaît que beaucoup de progrès ont été réalisés en matière de promotion et de protection des droits de l'homme. Mais bien des défis persistent, ce que le Gouvernement burundais reconnaît. C'est pour cette raison que le troisième thème du nouveau Plan des priorités de consolidation de la paix a été retenu, pour continuer à appuyer notamment la Commission nationale indépendante des droits de l'homme, dont les performances sont appréciées par différents partenaires.

Au niveau de l'intégration régionale, pour nous, la question de l'intégration régionale relève d'un choix politique inscrit en lettres d'or dans les deux principaux instruments stratégiques de développement, à savoir la vision «Burundi 2025», qui est un instrument de planification du développement qui va guider les politiques et les stratégies à l'horizon 2025, et le Cadre stratégique de croissance et de lutte contre la pauvreté de deuxième génération, qui prend ancrage dans la vision «Burundi 2025» et représente le cadre fédérateur de toutes les politiques sectorielles et multisectorielles.

En ce qui concerne le développement économique et social, le Burundi est conscient qu'il ne pourra atteindre les objectifs du Millénaire pour le développement à la date butoir. Mais des progrès considérables ont été réalisés, surtout dans les secteurs sociaux comme l'éducation et la santé. En tout état de cause, l'aide au développement s'avère indispensable pour accélérer l'atteinte des objectifs du Millénaire pour le développement. C'est dans cette perspective que le Burundi a organisé des conférences sectorielles l'année dernière, avec ses partenaires de développement, aux mois de juillet et d'octobre, afin que les promesses faites à Genève en 2012 puissent être suivies d'engagements effectifs.

Nous soulignons que pour la question de la réinstallation des rapatriés et des déplacés, le Burundi s'attèle, avec l'aide de ses partenaires, à faire ce travail avec beaucoup d'engagement. Une stratégie nationale sur la réintégration socioéconomique des populations affectées par le conflit a été mise au point.

Pour les questions liées à la consolidation de la paix, qui sont couvertes par le point C de la partie III du rapport, l'équipe de pays des Nations Unies au Burundi aura simplement à appliquer le Plan des priorités de consolidation de la paix, qui a été le résultat d'un processus largement participatif et ouvert impliquant tous les acteurs clés que sont le Gouvernement, les organisations de la société civile, la communauté internationale et le système des Nations Unies au Burundi.

Pour consolider la paix et la sécurité, il importe de signaler que le Gouvernement a lancé, au cours de l'année 2013, deux programmes nationaux très importants, à savoir la Stratégie nationale de sécurité et le Programme d'éducation et de formation patriotique. La paix et la sécurité sont aujourd'hui une réalité au Burundi, et leur renforcement restera l'une des grandes priorités de notre gouvernement, car elles constituent le fondement et le cadre adéquat de la réalisation de tout programme politique, social et économique.

Au chapitre des observations et recommandations, le Gouvernement prend note des conseils relatifs à la tenue d'élections justes, ouvertes à tous et transparentes qui figurent aux paragraphes 66 et suivants du rapport. À ce propos, et comme déjà indiqué, les réunions sur le dialogue entre les acteurs politiques organisées en mars en 2013 et l'atmosphère constructive lors des consultations des 19 et 20 décembre 2013 sont des signes éloquents de la volonté manifeste du Gouvernement de mener à bon port les élections de 2015. Nous avons déjà organisé les scrutins de 2005 et 2010 à la pleine satisfaction de la communauté tant nationale qu'internationale, et nul doute que nous allons faire encore mieux en 2015.

Toujours au chapitre des observations et recommandations, le paragraphe 75 – dans lequel le Secrétaire général propose une prolongation de 12 mois du mandat du BNUB qui arriverait dès lors à expiration au 15 février 2015 – a retenu particulièrement l'attention de notre gouvernement, qui s'était exprimé en faveur d'une période transitoire de six mois pour permettre le démantèlement et le transfert progressif des responsabilités vers l'équipe de pays des Nations Unies au Burundi.

Dans l'esprit de notre harmonieuse collaboration et de notre franche coopération avec le Secrétaire général, et après de larges consultations avec différents partenaires, le Gouvernement burundais soumet à l'attention du Conseil de sécurité les propositions suivantes : premièrement, adopter une résolution de fermeture du Bureau des Nations Unies pour le Burundi, conformément à la résolution 2090 (2013); deuxièmement, demander au Secrétaire général de déterminer les modalités pratiques de cette fermeture du BNUB et du transfert progressif des responsabilités vers l'équipe de pays des Nations Unies au Burundi, avec un rapport périodique des avancées – trimestriel par exemple – avant la fin de l'année 2014; troisièmement, demander au Secrétaire général de veiller à rendre fonctionnelle la nouvelle équipe de pays des Nations Unies au Burundi à partir de janvier 2015; et quatrièmement, demander au Secrétaire général d'envisager, aussitôt après la fermeture du BNUB, la mise en place d'une équipe d'observation électorale qui serait déployée avant, pendant et après les élections prévues au Burundi en 2015.

Nous demandons solennellement au Conseil de sécurité d'appuyer et de comprendre notre position concernant la fin du mandat du BNUB, l'objectif étant de clôturer harmonieusement ensemble une mission bien réussie et qui restera un bon modèle pour les situations postconfictuelles.

Nous voudrions, pour terminer, réitérer notre profonde gratitude pour tous les appuis dont notre pays a bénéficié et continuera de bénéficier de la part du système des Nations Unies sur son long chemin de développement.

Le Président (*parle en arabe*) : Il n'y a pas d'autre orateur inscrit sur ma liste. J'invite à présent les membres du Conseil à poursuivre l'examen de la question dans le cadre de consultations.

La séance est levée à 11 h 10.